



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2019

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Ville de Fontenay-le-Comte.

Contexte général

Ce budget primitif (BP) 2019 est voté comme chaque année en décembre de l'année précédente avec pour objectif de donner dès le premier janvier les moyens de mettre en œuvre les politiques publiques décidées. Ce BP 2019 intervient dans un contexte toujours contraint pour les finances locales et s'inscrit :

- Côté dépenses dans la continuité du budget 2018 en fonctionnement par la poursuite des économies engagées et en investissement par la poursuite de la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement.
- Côté recettes dans un contexte incertain au niveau des dotations (un projet de loi de finances en cours de discussion au Parlement) et une fiscalité toujours questionnée par la disparition progressive annoncée de la taxe d'habitation et l'absence de réforme fiscale.

1. Section de fonctionnement du budget principal

1.1. Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2019
011	Charges à caractère général	3 747 841,00 €
012	Charges de personnel	8 990 000,00 €
014	Atténuations de produits	35 000,00 €
65	Charges de gestion courante	531 092,00 €
6574	Subventions aux associations	574 714,00 €
66	Charges financières	343 125,00 €
67	Charges exceptionnelles	89 000,00 €
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>530 563,00 €</i>
042	Opé.d'ordre de transf. entre sections	1 180 000,00 €
Dépenses de fonctionnement		16 051 335,00 €

Les charges à caractère général sont en baisse de 6% par rapport au total budgété 2018, c'était déjà le cas au BP 2018.

Les charges de personnel diminuent de 2% par rapport au total budgété 2018, conséquence d'une politique de maîtrise de la masse salariale et du transfert de la compétence « Accueils de loisirs » à la Communauté de communes.

Les atténuations de produits augmentent de 6% pour anticiper une éventuelle majoration des dégrèvements de fiscalité.

Les autres charges de gestion courante baissent de 10% car cette année la Ville ne participera pas aux frais d'accueil du Tour de France.

Les subventions aux associations sont stables.

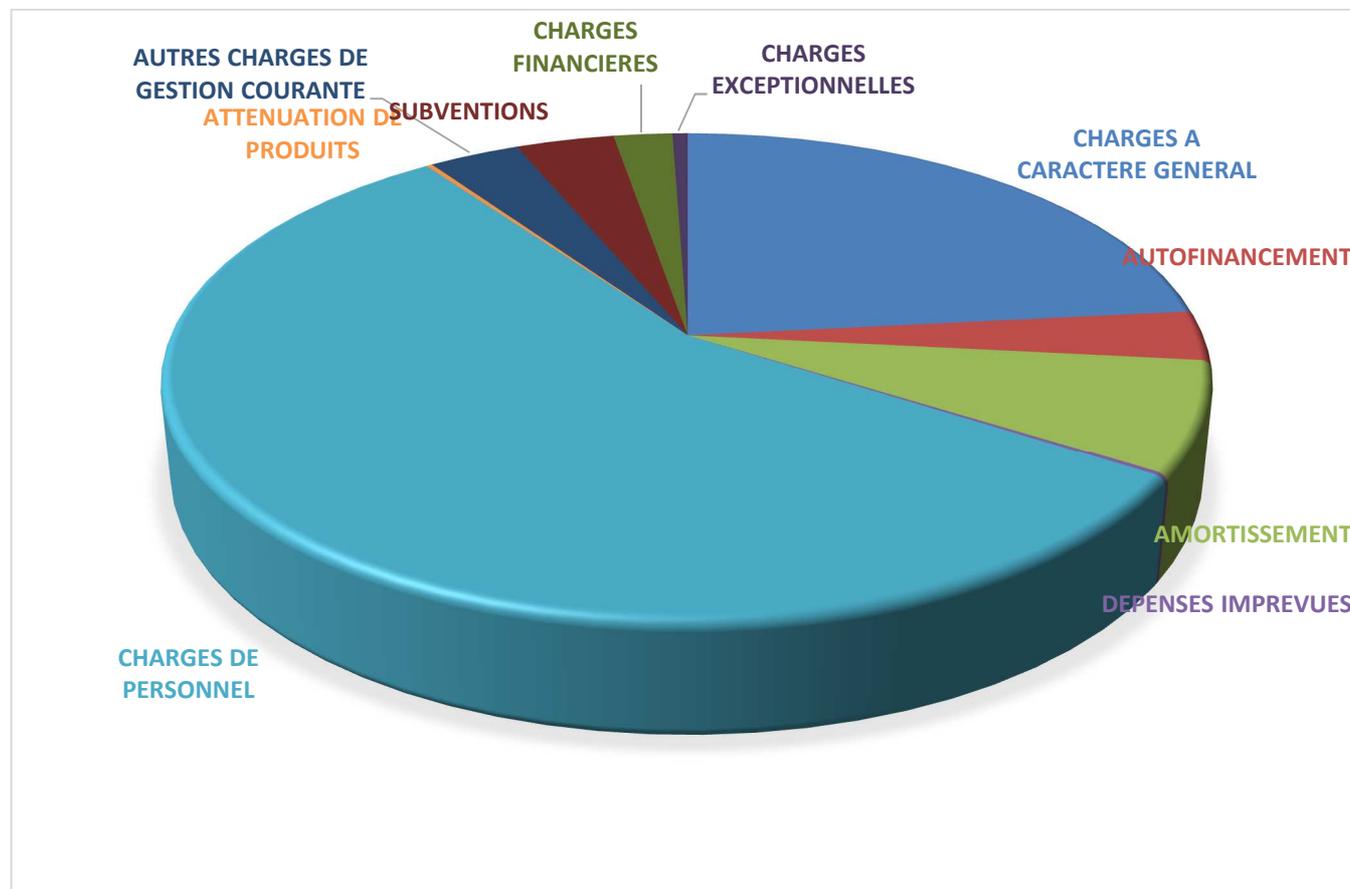
Les charges financières baissent légèrement.

Les charges exceptionnelles augmentent du fait de la réinscription d'une provision pour les éventuelles indemnités des commerçants de la place Chevolleau dans le cadre des travaux des Halles annulée pour partie au budget supplémentaire 2018.

L'amortissement (opérations d'ordre de transfert entre sections) augmente très légèrement.

Le crédit pour dépenses imprévues est inférieur à celui inscrit au budget primitif 2018, son objectif reste de pallier à d'éventuelles charges aujourd'hui inconnues.

L'autofinancement (virement à la section d'investissement) est presque multiplié par 3,5 ce qui permet de réduire drastiquement notre recours à l'emprunt.



1.2. Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2019
013	Atténuations de charges	20 000,00 €
70	Produits des services, du domaine	868 850,00 €
73	Impôts & taxes	11 480 173,00 €
74	Dotations & participations	3 228 648,00 €
75	Autres prod. de gestion courante	440 521,00 €
77	Produits exceptionnels	12 500,00 €
042	Opé.d'ordre de transf. entre sections	643,00 €
Recettes de fonctionnement		16 051 335,00 €

L'estimation des atténuations de charges (remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail, etc.) est revue à la baisse par rapport à 2018 pour prendre en compte une baisse constatée mais également en anticipant l'effet de l'instauration d'un complément indemnitaire (prime) lié au temps de présence.

Les produits des services et du domaine, en légère baisse par rapport à 2018, sont notamment constitués par :

- La restauration scolaire (300 000 €) en baisse par rapport à 2018 du fait de la perte d'un marché pour une commune voisine
- Les équipements culturels :
 - o Programmation culturelle Espace René-Cassin (50 000 €) en baisse par rapport à 2018 car davantage de créneaux sont ouverts à la location par des sociétés privées
 - o Ecole de Musique et de Danse (71 300 €)
 - o Médiathèque (16 000 €)
 - o Musée (11 000 €)
- Les structures enfance et petite enfance :
 - o Accueil de loisirs (- 39 000 €) du fait du transfert de la compétence à la Communauté de communes mais un remboursement de personnel mis à disposition à prévoir (87 000 €)
 - o Halte garderie (22 000 €)
 - o Ludothèque (3 000 €)
- Le parcabout (47 000 € d'entrées et 15 000 € de buvette)
- Le transport urbain Fontelys (18 000 €)
- Etc.

Les impôts et taxes, en très légère hausse, se décomposent ainsi :

TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	7 476 479,00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 973 344,00 €
FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	314 000,00 €
DROITS DE PLACE	67 600,00 €
DROITS DE STATIONNEMENT	18 000,00 €
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	320 000,00 €
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	81 000,00 €
TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	224 220,00 €
	11 480 173,00 €

Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations de l'Etat mais également les aides aux politiques sectorielles. La fin des contrats aidés, la disparition de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, le transfert des recettes CAF des accueils de loisirs à la Communauté de communes, entraînent une baisse estimée à 113 000 € :

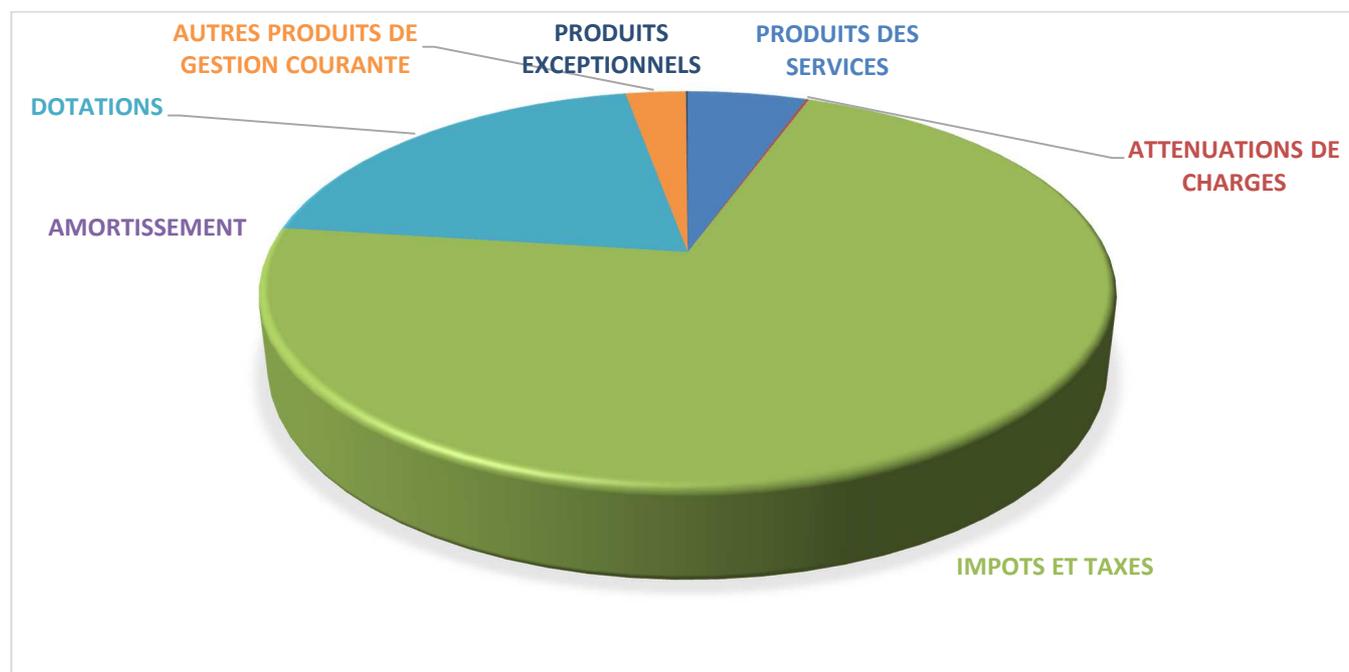
DGF - DOTATION FORFAITAIRE	1 546 933,00
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	354 123,00
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	374 136,00
DGF - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	184 728,00
FCTVA	18 000,00
AUTRES DOTATIONS	82 139,00
DEPARTEMENT	11 450,00
AUTRES COMMUNES	3 000,00
AUTRES ORGANISMES	269 900,00
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	0,00
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	38 000,00
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	326 000,00
DOTATION DE RECENSEMENT	2 579,00
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	17 660,00
	3 228 648,00 €

Pour la DGF (Dotation globale de fonctionnement), il s'agit d'un estimatif réalisé au regard des informations discutées au Parlement dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2019.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles (locations).

Les produits exceptionnels comprennent essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties.



2. Section d'investissement du budget principal

2.1. Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2019
040	Opé.d'ordre de transf. entre sections	643,00 €
041	Opérations patrimoniales	105 570,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 207 430,00 €
204	Subventions d'équipement versées	475 414,00 €
20	Immobilisations incorporelles	182 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 677 500,00 €
23	Immobilisations en cours	3 670 809,00 €
020	Dépenses imprévues	70 000,00 €
Dépenses d'investissement		7 390 066,00 €

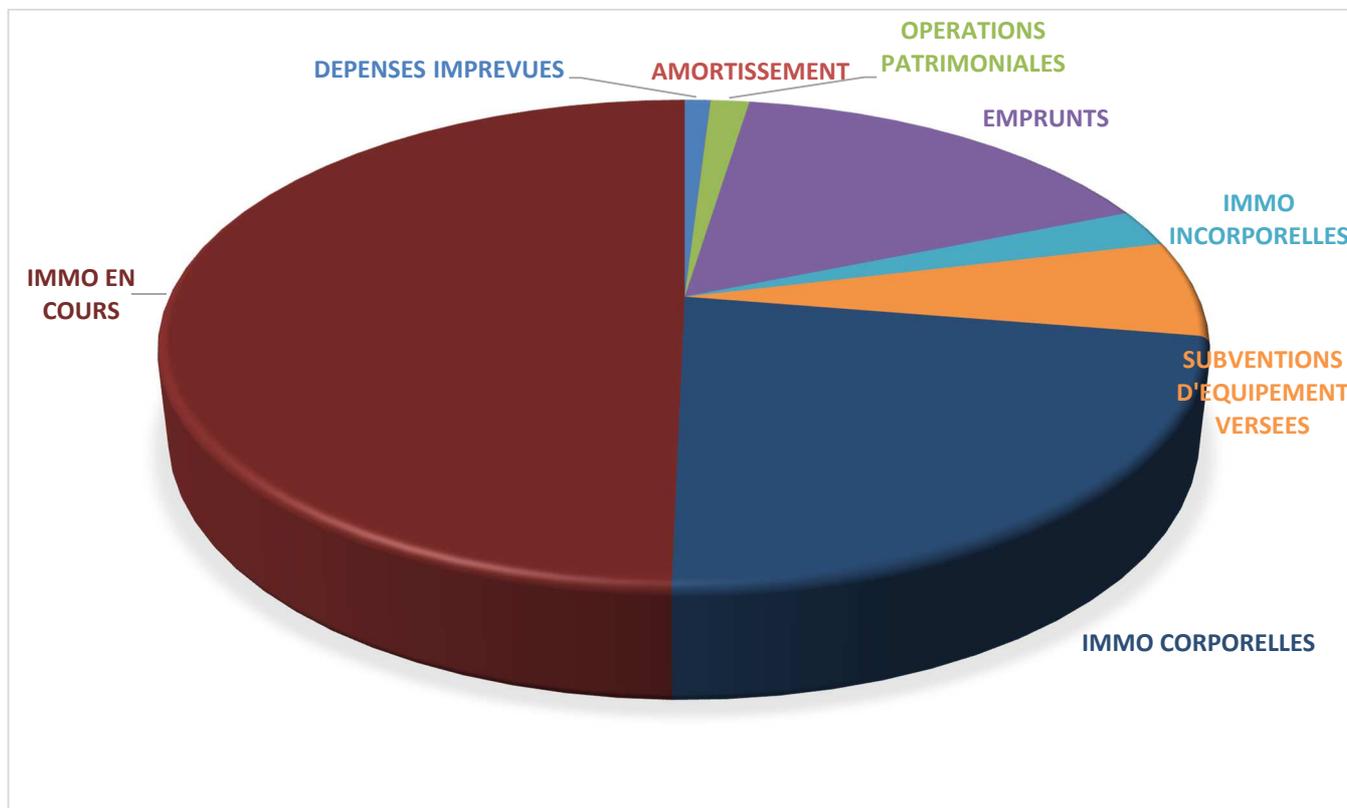
Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts contractés sur les exercices budgétaires précédents.

Les dépenses des chapitres 204, 20, 21 et 23 correspondent au catalogue d'investissement joint en pages 9 et 10 de la présente note.

Le chapitre 040 correspond à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.

Le crédit pour dépenses imprévues a été maintenu pour pallier à d'éventuels besoins.



2.2. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2019
040	Opé.d'ordre de transf. entre sections	1 180 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	105 570,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	1 196 800,00 €
13	Subvention d'investissement	1 224 316,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	717 817,00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>530 563,00 €</i>
024	Produits des cessions	2 435 000,00 €
Recettes d'investissement		7 390 066,00 €

Le chapitre 10 comprend le produit estimé de FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et de taxe d'aménagement.

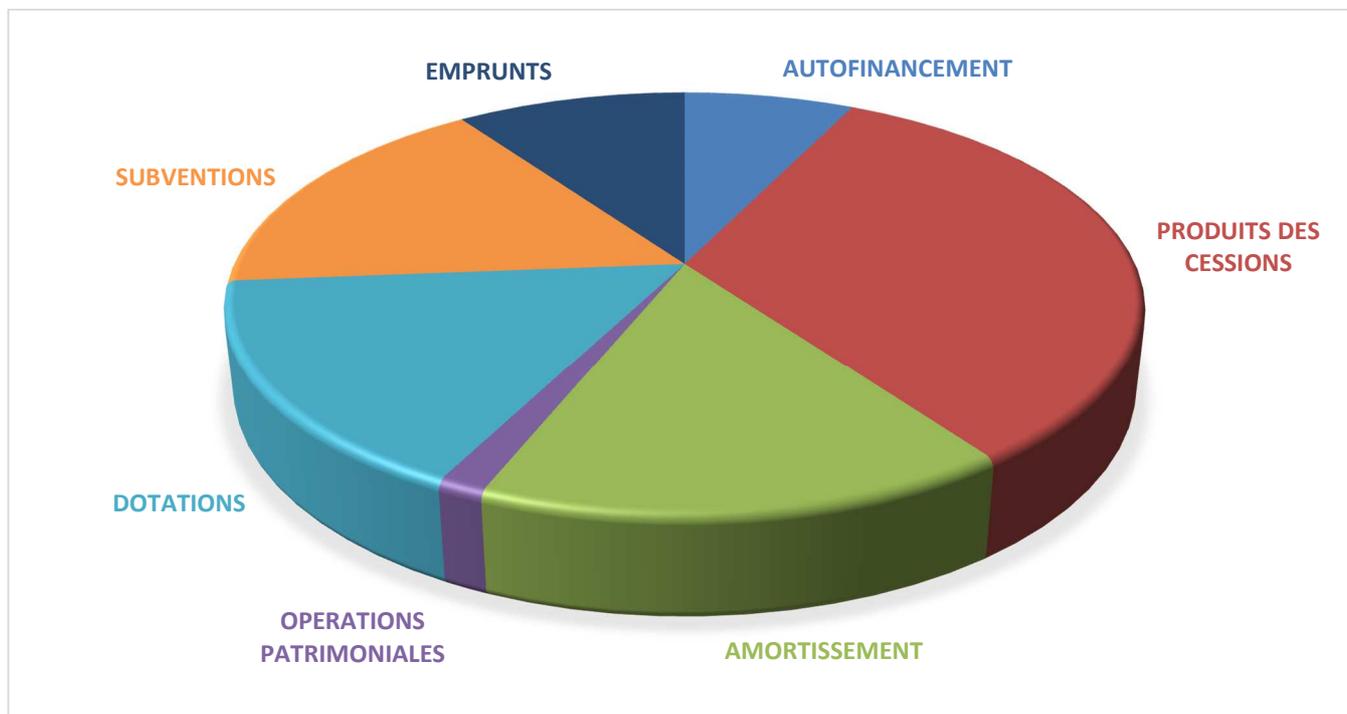
Le chapitre 13 comprend les subventions liées aux différents projets (Cf. catalogue d'investissement en pages 9 et 10).

Le chapitre 16 correspond à l'emprunt nécessaire à contracter pour financer les opérations d'équipement.

Le chapitre 024 représente les recettes estimées de ventes du patrimoine communal.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.

L'amortissement (chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections) et l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement) permettent de réduire le recours à l'emprunt.



3. Budget annexe : Assainissement

L'assainissement est géré en budget à part car il s'agit d'un SPIC, Service public industriel et commercial, et qu'à ce titre il doit être autonome, financé par les seuls usagers et non les contribuables.

Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section d'exploitation à 654 000 €
- En investissement à 695 938 €.

Dépenses d'exploitation



- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- CHARGES FINANCIERES
- AMORTISSEMENT
- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- CHARGES DE PERSONNEL
- CHARGES A CARACTERE GENERAL

Recettes d'exploitation



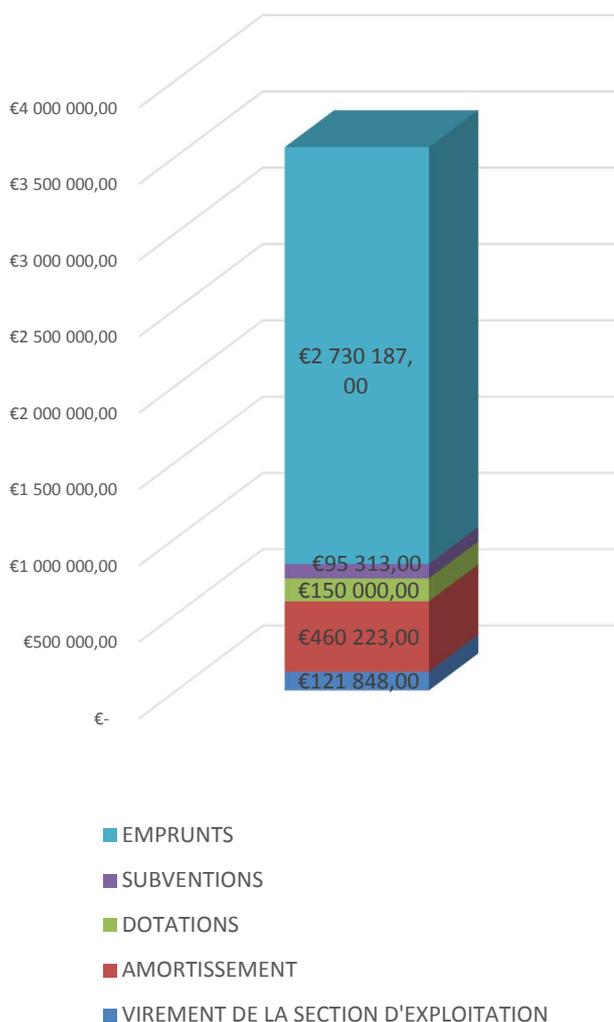
- AMORTISSEMENT
- PRODUITS DE L'EXPLOITATION

La section d'exploitation comprend en dépenses les moyens affectés au suivi de la délégation de service public et des travaux d'entretien du réseau d'assainissement et de la station (personnel, etc.) ainsi que l'amortissement des investissements faits sur le réseau et en recettes les redevances acquittées par les usagers.

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Les dépenses d'investissement représentent les opérations menées sur la station d'épuration et sur les réseaux (détail sur le catalogue d'investissement page 10) ainsi que le remboursement du capital emprunté pour les financer sur les exercices précédents. Les subventions de l'agence de l'eau et l'autofinancement (amortissement et virement de la section de fonctionnement) équilibrent la section.

Catalogue d'investissement 2019 - Budget principal

Libellé	Crédits nouveaux	Crédits réinscrits	Recettes nouvelles	Recettes réinscrites
Direction des services à la population				
Eglises				
Saint-Jean	300 000	256 516	120 000	
Ecole Florence-Arthaud	48 000			
Maison des associations				
Travaux	738 848		375 000	
Enfance (logiciel)	5 800		2 500	
Parcabout	15 000			
Affaires scolaires				
Mobilier Florence-Arthaud	21 000			
Equipement cours élémentaires	13 000			
Informatique (tableaux, tablettes, PC...)	10 000			
Tableau classe CE1 dédoublée	1 000			
Petits jeux maternelle	4 000			
Mobilier classe CE1 dédoublée	10 000			
Mobilier restauration Bourron-Massé	10 000			
Matériel restauration	9 000			
Equipement entretien chariot ménage	2 000			
Bâtiments scolaires				
GS Bouron-Massé (ouvertures)	51 000			
Ouvertures Jacobins	4 000			
Direction des affaires juridiques				
Etat civil				
Colombarium cimetière Notre-Dame	20 000			
Eclairage Vierge cimetière St-Jean	12 500			
Patrimoine				
Mise aux normes local Outil en main	20 000		20 000	
Provision entretien	200 000		815 000	
Entretien grande domaine de Boisse		32 000		
Déconstruction des serres	80 000		1 550 000	
Direction des services techniques et de l'aménagement durable				
Accessibilité (AD'AP)	150 000			
Voirie				
Travaux de voirie	525 210		50 000	61 589
Eclairage public	24 790			
Subventions Secteur sauvegardé	70 000			
CTM	991 000		331 547	
Espaces verts				
Matériel propreté urbaine	450 000		70 000	
Plantation d'arbres Plaine des Sports	4 000			

Catalogue d'investissement 2019 - Budget principal

Libellé	Crédits nouveaux	Crédits réinscrits	Recettes nouvelles	Recettes réinscrites
Direction générale des services				
Politique de la Ville				
ANRU-PRIR Les Moulins Liot / Etude Eco Quartier	36 000			
ANRU-PRIR Les Moulins Liot / Terrains	160 000			
Cœur de Ville / Acquisition	95 000			
Cœur de Ville / Travaux	318 000		180 000	
Résorption Habitat indigne / Etudes	62 400		43 680	
Résorption Habitat indigne / Acquisition	115 500			
Etude îlot Belliard	50 000			
Police municipale				
Borne camping car	20 000			
Total dépenses 2018	5 625 172	300 751	3 557 727	61 589
<i>Total INV</i>	<i>5 925 923</i>		<i>3 619 316</i>	

Catalogue d'investissement 2019 - Budget annexe Assainissement

	Crédits nouveaux
Réseaux	
Rues François-Roy et Villa Gallo-Romaine	792 000,00 €
Rues Amand-Bujard et Chamiraud	290 000,00 €
Branchements rues de la Sablière et de Mérité	636 000,00 €
Création de séparatif rues Gauthier-Botton et de la Pointe et curage du Riveau	158 400,00 €
Vallée du Seillot	
Etape 1 : mise en séparatif sur 2,5 km	648 000,00 €
Etape 2 : Mise en séparatif / création d'un PR	960 000,00 €
Station d'épuration	
Provision entretien	20 000,00 €
Total dépenses	3 504 400,00 €